



EVALUATION DU DISPOSITIF
« POSTES FONJEP-ECSI »
2018-2020

Termes de référence

Février 2020

Commanditaire : Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP)

Table des matières

LISTE DES ABREVIATIONS	3
INTRODUCTION GENERALE	4
1.CONTEXTE	4
1.1 HISTORIQUE DU FONJEP	4
PRESENTATION DU FONJEP	4
1.2 ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP-ECSI	5
• CONTEXTE DES POSTES FONJEP-ECSI	5
• OBJECTIFS DES POSTES FONJEP-ECSI	7
• BENEFICIAIRES DES POSTES FONJEP-ECSI	8
• RESULTATS ATTENDUS DES POSTES FONJEP	9
1.3 DISPOSITIF INSTITUTIONNEL DES POSTES FONJEP	9
1.4 APPEL A PROPOSITIONS 2018-2020	10
2. OBJET DE L'EVALUATION ET QUESTIONS EVALUATIVES	10
2.1 VOLET FINANCIER DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	10
2.2 VOLET ANIMATION DU DISPOSITIF FONJEP-ECSI	11
2.3 PROGRAMMES D'ECSI MIS EN ŒUVRE PAR LES ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	12
3. DEROULEMENT DE L'EVALUATION ET LIVRABLES	13
3.1 ORIENTATIONS ET PRINCIPES METHODOLOGIQUES	13
• GRANDS PRINCIPES METHODOLOGIQUES DE L'EVALUATION	13
• PRINCIPALES ORIENTATIONS METHODOLOGIQUES	13
• DOCUMENTATION DE REFERENCE	14
3.2 LES PRINCIPALES ETAPES DE L'EVALUATION, INTERLOCUTEURS ET CALENDRIER	14
• PRINCIPALES ETAPES DE L'EVALUATION	14
• INTERLOCUTEURS	14
• ELEMENTS DE CALENDRIER	15
3.4 LES LIVRABLES	15
4. PROFIL EVALUATEUR	16
5. PRESENTATION ET DEPOT DES OFFRES	16
4.1 COMPOSITION DES OFFRES	16
4.2 MODALITES DE DEPOT DES OFFRES	17
4.3 CALENDRIER PREVISIONNEL DE SELECTION	18
• ETAPES DE LA SELECTION.	18
• PRINCIPAUX CRITERES DE SELECTION.	18
ANNEXES	19
ANNEXE 1	20
ANNEXE 2	26

Liste des abréviations

AFD	Agence Française de Développement
CA	Conseil d'administration
CV	Curriculum vitae
ECSI	Education à la Citoyenneté et à la Solidarité Internationale
FONJEP	Fonds de coopération, de la jeunesse et de l'éducation populaire.
MEAE	Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
ONG	Organisation non-gouvernementale
RRMA	Réseau Régionaux Multi-Acteurs
SI	Solidarité Internationale
TDR	Termes de référence
TTC	Toute Taxe Comprise
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée

Introduction générale

Les présents termes de référence (TDR) constituent le cadre contextuel et technique devant permettre de recruter un prestataire de service qui aura la charge de conduire l'évaluation du dispositif dit « *postes Fonjep - éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI)* » qui consiste à cofinancer des ressources humaines spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) par des associations françaises demandeuses et porteuses d'un projet ECSI en leur sein. L'évaluation portera sur les postes cofinancés pendant la période 2018-2020.

Les présents TDR doivent ainsi permettre à tout soumissionnaire qui le souhaite (bureaux d'études ou consultants indépendants) de présenter une offre technique et financière en conformité avec les attentes des commanditaires et les spécificités des « postes Fonjep- ECSI ».

Le commanditaire de l'étude est le Fonjep dont les missions et l'organisation seront décrites ci-dessous. Sur cette action spécifique « Postes Fonjep- ECSI », le Fonjep assure le rôle d'opérateur pour le compte de l'Etat français et procède aux versements des cofinancements aux associations bénéficiaires de subventions. Le ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères (MEAE) ainsi que son opérateur pour l'aide publique au développement, l'Agence française de Développement (AFD), sont fortement impliqués dans le processus d'évaluation. A ce titre, le Fonjep, l'AFD et le MEAE ont mis en place pour cette évaluation un comité de pilotage.

Les présents TDR se décomposeront comme suit :

- Présentation du contexte de l'évaluation.
- Présentation de l'objet de l'évaluation.
- Le cadre général du déroulement de l'évaluation, ses orientations.
- La présentation et le dépôt des offres.

1. Contexte

1.1 Historique du Fonjep

Présentation du Fonjep

Le Fonds de Coopération de la Jeunesse et de l'Education Populaire (FONJEP) a été créé le 31 janvier 1964 sous la forme d'une association de la loi 1901. Les missions qui lui sont confiées sont, pour la première fois, mises en œuvre paritairement entre les représentants de l'Etat et des associations. Le

Fonjep est né d'une volonté commune entre le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, des collectivités territoriales et des associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire.

Aujourd'hui, le Fonjep a, conformément aux termes de la loi du 23 mai 2006, pour objet principal de procéder au versement, pour le compte de l'Etat, des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et selon les modalités qu'ils définissent, des subventions destinées au financement de projets de solidarité internationale, à la rémunération de personnels des associations intervenant dans le domaine de la jeunesse, de l'éducation populaire, du sport, de la culture ou de la protection de l'environnement ou concourant à l'action sociale des collectivités publiques, ainsi qu'au versement des indemnités ou cotisations relatives au volontariat de solidarité internationale aux associations ou organismes agréés dans ce cadre.

Plus généralement, le FONJEP mène toutes actions propres à participer au financement du développement de la vie associative et contribue à sa promotion. Il engage toutes actions nécessaires pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, les principaux partenaires du Fonjep sont :

- Les pouvoirs publics français de façon générale et le MEAE pour ce qui concernent les questions spécifiques à l'ECSI ;
- les opérateurs de l'Etat, du type Agences, qui mettent en œuvre et pour le compte de l'Etat des politiques sectorielles (ex : l'Agence française de Développement, opérateur de l'Etat en matière d'aide publique au développement notamment en matière de financement des initiatives de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale des ONG) ;
- les associations œuvrant dans les champs de la jeunesse et de l'éducation populaire, de la solidarité internationale, des sports et de la culture.

Les relations et modalités de suivi et de communication entre les partenaires sont régies par des conventions.

Les présents termes de référence concernent exclusivement le financement des postes associatifs centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, soit au total 52 postes sur financement de l'AFD, dont 45 postes du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020, un poste du 1^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2020 et 6 postes du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020, et dont le FONJEP assure le versement des fonds, le suivi, l'évaluation et la communication.

1.2 Enjeux et finalité des postes Fonjep-ECSI

Contexte des postes Fonjep-ECSI

Sur la totalité des postes associatifs cofinancés par le Fonjep, certains sont exclusivement centrés sur l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI). **Seuls ces postes spécifiques, appelés communément « Postes Fonjep-ECSI », feront l'objet de l'évaluation.**

Le document cadre dénommé « *Coopération au développement : une vision française* » publié en 2011, fixe le cap et la finalité de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale « *le citoyen doit pouvoir trouver sa place dans ce monde qui change* ». Pour cela « *la politique de coopération encouragera la production et le partage d'informations favorisant la compréhension mutuelle des acteurs et l'émergence d'une vision partagée des enjeux de développement* ». « *Elle visera à renforcer ce lien essentiel des citoyens avec l'action de coopération, qu'elle soit publique ou privée* ».

Ce document a été complété par le Comité interministériel pour la coopération internationale et le développement (CICID) du 30 novembre 2016 qui souligne dans son point 13 l'importance de la sensibilisation des citoyens à la solidarité internationale et définit un cadre et des priorités pour les années à venir. Cette priorité a été réaffirmée par le CICID de février 2018.

Enfin, la « Feuille de route sur la mise en œuvre des ODD »¹, présentée par le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2019, témoigne du rôle central de l'Education à la citoyenneté et à la solidarité internationale (ECSI) :

En faisant un enjeu central de « l'éducation et de la formation tout au long de la vie, pour permettre une évolution des comportements et modes de vie adaptés au monde à construire et aux défis du développement durable »,

En affirmant la nécessité d'une participation effective de l'ensemble des publics de la conception des politiques publiques à leur mise en œuvre et leur évaluation, afin d'atteindre ces objectifs. Les réponses proposées passent également par l'accompagnement des « engagements citoyens » (...) et le fait de « donner le pouvoir aux territoires qui se mobilisent pour un changement des comportements et des modes de faire ».

Ce rôle est spécifiquement mentionné dans les priorités 3.1 (Intégrer le développement durable au cœur du système scolaire, de la maternelle à l'enseignement supérieur) et 3.2 (S'appuyer sur l'éducation hors système scolaire pour changer les comportements, formation continue incluse) de la Feuille de route ODD.

L'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Celle-ci sera d'autant plus efficace, si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques, les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération et leur évolution. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

¹ https://www.agenda-2030.fr/sites/default/files/2019-12/Livret%20ODD_190926%20HD_Final.pdf

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires internationaux, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

Objectifs des postes Fonjep-ECSI

C'est dans cet esprit que les pouvoirs publics ont souhaité soutenir le système des « postes Fonjep-ECSI ». Celui-ci consiste à subventionner pendant 3 ans des postes dans des OSC consacrés à des activités d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, et ce à hauteur de 8000 euros par an et par poste, entre 2018 et 2020 (7500 € pour les périodes précédentes).

La sélection des OSC bénéficiaires de ces postes se fait par appel d'offres. Le Fonjep bénéficie de la subvention globale de l'AFD et reverse trimestriellement aux associations sélectionnées la part leur revenant.

Le dispositif des postes Fonjep-ECSI a pour objectif, dans le cadre général de l'activité du Fonjep, de soutenir de façon ciblée et coordonnée un ensemble de postes dédiés à des projets de sensibilisation et d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Il s'agit de soutenir l'ECSI et son ancrage dans les territoires en permettant à des structures associatives d'accueillir et d'informer les différents publics, de contribuer à l'animation de réseaux d'acteurs et de développer des partenariats permettant de valoriser, capitaliser et renforcer les savoir-faire et expériences.

Les postes sont spécifiquement chargés de :

- **Informier et sensibiliser les différents publics français** : mettre en œuvre des animations, des formations, répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics. De lancer, de tester et de mettre en œuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale.
- **Valoriser les actions, innover, capitaliser** : développer des savoirs faire et pratiques éducatives.
- **D'initier et développer des partenariats** régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'ECSI, élaborer des synergies avec des acteurs nationaux, plates-formes référentes d'ECSI, réseaux régionaux, acteurs du volontariat...

- **Animer les territoires** : préparer, relayer et animer des manifestations, rencontres, impliquer et mobiliser les acteurs locaux, publics et privés.

Tirant les enseignements de l'évaluation du triennal 2015-2017, l'appel à propositions 2018-2020 a mis l'accent sur l'animation du réseau afin de capitaliser et mutualiser les expériences, et maximiser la professionnalisation des acteurs du secteur. Pour ce faire, le périmètre de la prestation externe mise en place pour la période 2015-2017 (animation des trois journées annuelles de rencontre des postes, analyse et synthèse des comptes rendus techniques annuels et triennaux produits par les postes) a été étendu pour 2018-2020 à un accompagnement en continu durant les trois ans, prévoyant par exemple des entretiens individuels avec les titulaires, des visites des associations bénéficiaires, des webinaires, ou encore, la mise en place d'une plate-forme collaborative

L'animation du dispositif des postes Fonjep-ECSI répond également aux objectifs de renforcement de compétences des titulaires, de la mutualisation et capitalisation de leurs expériences, et de leur accompagnement dans une dynamique européenne.

Le triennal 2018-2020 ([Annexe 1](#)) se termine le 31 décembre 2020 et fait l'objet de l'évaluation cadrée par les présents TDR. Cette évaluation devra nourrir l'appel à projets qui sera lancé en fin d'année 2020 pour la période 2021-2023.

Bénéficiaires des postes Fonjep-ECSI

Les bénéficiaires des postes Fonjep- ECSI sont exclusivement les organisations non-gouvernementales françaises. La majeure partie d'entre elles bénéficie du statut d'association Loi 1901. Le spectre associatif étant très large, les pouvoirs publics ont souhaité mettre la priorité sur les associations bénéficiant des caractéristiques suivantes :

- ◆ Associations s'attachant à sensibiliser aux réalités internationales de nouveaux publics, ou des publics spécifiques: scolaires, jeunes en dehors de l'école, groupes socioprofessionnels, populations en territoires ruraux, populations de Quartiers Politique de la Ville, autres...
- ◆ Associations capables de toucher un large public. La capacité de démultiplier les actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale est particulièrement prise en compte.
- ◆ Petites et moyennes associations décidées à unir leurs efforts d'éducation, et capables de collaborer avec l'ensemble des acteurs du secteur.
- ◆ Associations spécialisées dans la production d'outils d'information ou d'éducation, audiovisuels ou écrits, concernant des sujets liés à la solidarité internationale, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes engagées directement dans des actions auprès du public.

- ◆ Têtes de réseaux ou collectifs, mis en place en région ou autre échelon territorial pertinent, chargés de la coordination et de l'animation des acteurs locaux impliqués dans la coopération internationale.
- ◆ Une attention particulière accordée à la répartition géographique des postes, afin d'assurer une couverture territoriale optimale.
- ◆ Structures non bénéficiaires du dispositif « Initiatives OSC » de l'AFD pour un projet d'ECSI, au moment de l'examen des candidatures.

Résultats attendus des postes Fonjep

Chaque association bénéficiaire d'un poste Fonjep-ECSI a produit un plan d'actions sur 3 ans ou sur la période pour laquelle le financement a été attribué. Ce plan d'actions définit les objectifs de l'association en matière d'ECSI, les activités spécifiquement ECSI prévues, les moyens alloués, le profil du poste dédié à l'ECSI pour lequel le financement est demandé, les partenaires engagés ainsi que les risques et freins envisagés.

1.3 Dispositif institutionnel des postes Fonjep.

Dans le cadre d'une convention spécifique, l'Agence Française de Développement confie au Fonjep la gestion administrative et financière des subventions qu'elle accorde à des associations pour la mise en œuvre de projets d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale par des salariés dédiés. Le Fonjep est également chargé de l'animation du réseau informel que constituent ces postes.

La mise en œuvre de ce dispositif FONJEP- ECSI est cadrée par un processus spécifique :

- Lancement d'un appel à propositions tri-annuel (le dernier, 2018-2020 est en cours d'achèvement) publié sur le site du Fonjep, relayé par l'AFD, le MEAE et par les ONG (Coordination Sud, Educasol...) ;
- Les propositions sont reçues, analysées et sélectionnées par des représentants du MEAE, de l'AFD et du Fonjep. La liste des associations sélectionnées est présentée, en annexe du programme triennal de financement du Fonjep, au Comité ONG de l'AFD chargé de valider les cofinancements réservés aux ONG ;
- Une fois le projet global approuvé par l'instance d'octroi (sur les 3 ans et pour l'ensemble des ONG), l'AFD conventionne avec le FONJEP pour les trois années, lui donnant ainsi la mission de :
 - Verser annuellement les financements aux associations (dans la mesure où ces dernières se seront acquittées de leurs bilans annuels) ;
 - Assurer le suivi administratif et financier de chaque poste et d'en rendre compte à l'AFD ;
 - Organiser la sélection d'un prestataire externe pour l'animation du réseau ;
 - Piloter l'animation du réseau confiée au prestataire ;

- Organiser le recrutement d'un prestataire externe pour l'évaluation du triennal des postes, et suivre la mise en œuvre de cette évaluation.

1.4 Appel à propositions 2018-2020

Le dernier appel à propositions porte sur la période 2018-2020 ([Annexe 1](#)). Il est actuellement en cours et doit se terminer à la fin de cette année.

Les orientations et objectifs des postes Fonjep pour la période 2018-2020 sont conformes aux objectifs mentionnés ci-dessus (Cf. partie 1.2). Lors de cet appel à propositions, ce sont 45 postes Fonjep qui sont financés à hauteur de 8000 euros par an et par poste (**voir liste des associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI en annexe 2**). L'appel à propositions du triennal n'avait pour objectif que de financer 45 postes Fonjep-ECSI. Cependant, des fonds supplémentaires ont pu être dégagés des lignes budgétaires destinées initialement à l'animation et aux activités du réseau des postes. Ainsi, sept postes supplémentaires ont pu être créés (un en juillet 2019, et six autres en janvier 2020).

Les associations bénéficiaires sont diverses et répondent toutes aux critères définis ci-dessus (Cf. partie 1.2 les bénéficiaires).

Le budget total transféré aux associations est de 1 130 000 Euros pour 52 postes entre 2018 et 2020 (45 x 8000 €/an x 3 ans, 1 x 12000 €/ 18 mois et 6 x 8000€/an x 1 an).

2- Objet de l'évaluation et questions évaluatives

L'évaluation qui sera conduite au cours de l'année 2020 portera sur le dispositif global des postes Fonjep-ECSI financés durant la période 2018-2020 et selon les Termes de référence de l'appel à propositions 2018-2020. Elle doit rendre compte de l'utilité et de la pertinence du dispositif au regard des objectifs fixés initialement par les pouvoirs publics français et essentiellement les TDR de l'appel à projet 2018-2020 ([annexe 1](#)).

Il est suggéré que l'évaluation se concentre sur trois champs de questionnement.

2.1 Volet financier du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier les effets produits par le cofinancement apporté aux associations sur le triennal, en examinant par exemple les questions ou points suivants :

- Effet sur la pérennisation de l'emploi salarié
- Effet de l'augmentation du montant de 7500 à 8000 € annuel
- Appréciation sur l'obligation posée d'une occupation à temps plein du poste titulaire
- Effet de levier pour obtenir d'autres financements, en particulier de la part d'acteurs territoriaux

- Plus largement, en quoi l'appartenance au dispositif Fonjep peut légitimer-t-elle les associations bénéficiaires ? Les activités d'ECSI ?

2.2 Volet animation du dispositif Fonjep-ECSI

Il s'agit d'apprécier le **Fonctionnement du réseau des postes Fonjep -ECSI** incluant non seulement les associations bénéficiaires mais aussi les pouvoirs publics (AFD, MEAE) et le Fonjep. Initialement surtout conçu comme un outil de financement, le dispositif a été complété progressivement par un volet animation, considérablement renforcé sur la période 2018-2020, dans l'objectif de constituer un collectif des postes Fonjep. **L'évaluation examinera la pertinence, les résultats produits, les limites, les pistes d'évolution de ce volet du dispositif, axe fort et nouveau de la période 2018-2020, et de proposer des pistes d'évolution.** Les points suivants pourront par exemple être examinés.

- En quoi le dispositif peut-il être considéré comme un réseau ? Comment se positionne-t-il par rapport aux autres espaces collectifs d'appartenance des associations titulaires ? Quelles sont les articulations, les complémentarités et les redondances ?
- Quelles sont les limites actuelles de ce réseau et comment s'expliquent-elles ?
- Quels est le potentiel de développement de ce réseau et les conditions de ce développement ?
- Quels effets ont produit les critères de sélection introduits ou révisés dans l'appel à projets 2018-2020 (exemple 1 : l'exclusion des postes de direction a pu accentuer l'importante rotation observée sur les titulaires des postes ? / exemple 2 : Quel est l'effet de l'exclusion des associations déjà bénéficiaires de financement Initiatives OSC ECSI ?/exemple 3 : Quels effets ressortent de la limitation à un titulaire par réseau national ?/exemple 4 : Quels sont les effets de l'attribution d'un poste par RRMA ?/exemple 5 : Quel est l'impact de l'ouverture du dispositif et de la diversité des structures retenues (centres sociaux, structures spécialisées dans la mobilité des jeunes et l'envoi de volontaires...)
- La mutualisation des pratiques et la mise en commun des expériences ont-elles encouragé l'ouverture vers des dynamiques nationales, européennes ou internationales ?
- Les nouveaux acteurs (ex : centres sociaux / structures d'envoi de volontaires) ou les nouveaux titulaires (arrivés en début de triennal ou en cours de triennal) ont-ils bénéficié d'un accompagnement spécifique ? L'évaluation cherchera à comprendre la diversité des besoins d'accompagnement des associations et à formuler des recommandations à ce sujet.
- Comment est utilisée la plateforme collaborative en ligne pour échanger, partager les informations et les expériences et quelles sont les améliorations possibles pour favoriser l'échange, la capitalisation et la mutualisation de ces pratiques ?
- Quels effets a produit le renforcement de l'animation introduit dans le triennal 2018-2020 ?
- L'évaluation fournira une appréciation de la gouvernance du dispositif Fonjep-ECSI, et de la répartition du pilotage entre le MEAE, l'AFD et le Fonjep.

2.3 Programmes d'ECSI mis en œuvre par les associations bénéficiaires

L'évaluation réalisera une analyse globale des programmes mis en œuvre par les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI dans le cadre du triennal 2018-2020, **au regard des orientations stratégiques des pouvoirs publics sur l'ECSI** :

Soutien aux dynamiques territoriales d'ECSI :

- Quels sont les effets (ou les grandes tendances) générés par le dispositif et les actions d'ECSI menées sur les territoires français ?
- Est-ce que les actions d'ECSI participent au renforcement de la cohésion sociale à un niveau local ?
- Les actions d'ECSI s'insèrent-elles aisément dans la dynamique et le maillage territorial (acteurs locaux de différentes natures, réseaux thématiques, secteurs d'activités) existants ?
- Le dispositif permet-il de renforcer durablement les capacités des acteurs associatifs et éducatifs des territoires afin que ces derniers assurent la durabilité et l'ancrage de la thématique ?
- Comment se positionnent les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI vis-à-vis des acteurs et dynamiques locales ? (L'évaluation visera à évaluer le rôle représenté par l'ECSI comme outil de légitimation des associations dans les territoires d'intervention)
- Le dispositif contribue-t-il à développer une approche collective et décloisonnée de l'apprentissage sur les questions de citoyenneté ?
- L'évaluation cherchera à comprendre l'importance des configurations territoriales et des contextes politiques dans le dynamisme des postes Fonjep-ECSI et de leur action

Elargissement des publics ciblés, en particulier vers les publics « non convaincus » :

Nous entendons ici par « public non-convaincu », toute catégorie de population qui ne se sent pas concernée par les questions de citoyenneté mondiale et de solidarité internationale ou toute catégorie de population traditionnellement peu ciblée par les programmes d'ECSI, et qui reste difficile à toucher et à mobiliser pour différentes raisons (éloignement géographique, éloignement culturel, social et économique...). L'évaluation devra permettre :

- D'identifier plus concrètement le profil de ces publics non-convaincus : qui sont-ils et pour quelles raisons spécifiques sont-ils aussi éloignés des considérations liées à la citoyenneté et à la solidarité internationale ?
- Les associations bénéficiaires de postes Fonjep-ECSI ont-t-elles développé des stratégies et des expérimentations visant ces publics spécifiques ?
- Si oui, quels ont été les principaux effets et quels ont été les principaux moyens développés par les associations pour y parvenir (approches, méthodes, outils, acteurs...). Quels apprentissages les associations retiennent-elles des expériences développées (y compris les apprentissages sur les échecs) ?
- Quelles sont les expériences les plus significatives développées sur ce thème spécifique ?

3. Déroulement de l'évaluation et livrables

3.1 Orientations et principes méthodologiques

Il reviendra à chaque soumissionnaire de proposer une méthodologie détaillée d'investigation et de restitution du contenu de l'évaluation. Cependant, le commanditaire souhaite rappeler quelques grands principes ou orientations.

Grands principes méthodologiques de l'évaluation

Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront respecter un certain nombre de normes déontologiques et éthiques :

- L'objectivité des informations recueillies et des analyses fournies constitue le point cardinal de toute évaluation. Les méthodes d'évaluation proposées par les soumissionnaires devront garantir ce principe.
- La neutralité eu égard aux cibles de l'évaluation. Les évaluateurs ne devront pas avoir de liens de proximité avec l'une des associations, de nature à influencer leur jugement et éviter tout conflit d'intérêt.
- Le dynamisme ou « aspect moteur » des investigations et des éléments d'analyse fournis : en ce sens, l'évaluation doit être, au final, force de proposition, d'amélioration et d'enrichissement. A chaque constat posé, des propositions concrètes devront être formulées. Ces propositions pourront être le fruit des évaluateurs eux-mêmes ou des bénéficiaires interrogés, à condition de le préciser.
- Les associations devront être préparées au processus d'évaluation (présentation de l'exercice, ce qui est attendu d'elles, déroulé de l'évaluation, etc.).

Principales orientations méthodologiques

Les propositions méthodologiques des soumissionnaires devront s'insérer dans les grandes orientations méthodologiques suivantes :

- Une évaluation qui se veut dynamique et prospective afin d'améliorer, d'enrichir le contenu du prochain appel à propositions. Les préconisations pourront être de différente nature et se situer à différentes échelles (propositions générales sur le dispositif et spécifiques sur les outils de cadrage, de pilotage et de *reporting* par exemple).
- Une évaluation qui doit permettre d'avoir une vision globale (une photographie) complétée par des études de cas qui seront sélectionnés sur la base de critères qui seront proposés par le prestataire.

Documentation de référence

En début de mission, toute la documentation disponible sera mise à la disposition des évaluateurs. Elle concerne notamment :

- Des documents de cadrage stratégique et opérationnel : orientations du MEAE/AFD en matière d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale, TDR de l'appel à proposition 2018-2020 ([annexe 1](#)).
- Des documents de type conventionnel : conventions de financement et de partenariat entre les différents acteurs du dispositif « Postes Fonjep- ECSI ».
- Les synthèses transversales des rapports annuels d'activités des postes Fonjep-ECSI réalisé par Kaleido'Scop.
- Les actes des journées annuelles regroupant l'ensemble des postes Fonjep-ECSI.

3.2 Les principales étapes de l'évaluation, interlocuteurs et calendrier

Principales étapes de l'évaluation

Le processus d'évaluation comprendra les principales étapes générales suivantes :

- Cadrage technique et méthodologique préalable au déroulement de la mission avec le comité de pilotage, sur la base d'une note de cadrage (ou rapport de démarrage) pour le comité de pilotage qui devra la valider.
- Déroulement de la phase « terrain » ou d'investigation auprès des bénéficiaires et acteurs du dispositif selon les méthodes proposées par les évaluateurs et validées par le comité de pilotage.
- Restitution des premiers résultats « à chaud » auprès du comité de pilotage sur la base d'une note de synthèse transmise préalablement.
- Rédaction et transmission d'un rapport provisoire.
- Présentation des résultats auprès du comité de pilotage.
- Rédaction du rapport final (comprenant synthèse et annexes) qui intègre les remarques formulées par le comité de pilotage.
- Présentation des résultats de l'évaluation lors de la journée des postes Fonjep-ECSI qui se déroulera au mois d'octobre 2020 (date précise à confirmer).

Interlocuteurs

Pour le suivi du processus, un comité de pilotage est mis en place. Il se compose d'un représentant du Fonjep, d'un représentant de l'AFD et d'un représentant du MEAE. Le secrétariat du comité est assuré par le Fonjep.

Le comité de pilotage a pour mission :

- De sélectionner le prestataire de service pour la conduite de l'évaluation ;
- De veiller au respect des termes du contrat et spécifiquement des termes de référence durant l'exécution de la mission ;
- De veiller au respect des délais et du budget impartis ;
- De fournir les contenus de base et toute la documentation disponible et utile au déroulement de l'évaluation ;
- De répondre à toute question d'ordre administrative, financière et technique ;
- De favoriser la mobilisation des bénéficiaires du dispositif Fonjep.

Pour toute question d'ordre administratif et financier, le Fonjep reste l'interlocuteur unique du prestataire de service.

Pour toute question d'ordre technique, le comité de pilotage est l'interlocuteur unique. Le secrétariat étant assuré par le Fonjep, toute question sera centralisée au niveau du Fonjep. Une réponse unique sera transmise par le Fonjep.

Eléments de calendrier

Les soumissionnaires proposeront un chronogramme détaillé de la mission d'évaluation. Néanmoins, les résultats finaux de l'évaluation (rapport provisoire transmis) devront être disponibles **au plus tard le 20 septembre 2020**. Cet impératif sera pris en compte par les soumissionnaires dans leur offre technique et financière.

3.4 Les livrables

Le prestataire préparera et transmettra un rapport d'évaluation provisoire comprenant 4 parties :

- une synthèse en début de rapport : elle n'excèdera pas 4 pages et présentera de façon organisée les principaux constats découlant de l'évaluation et les principales préconisations y relatives ;
- une partie descriptive présentant les résultats détaillés de l'évaluation ;
- une partie prospective présentant les préconisations issues des principaux constats ;
- Une partie « annexe » qui consignera les différents comptes rendus d'entretiens, les résultats des éventuels questionnaires administrés...

C'est sur la base de ce rapport provisoire qu'une première restitution « restreinte » sera organisée fin septembre 2020 avec les membres du comité de pilotage de l'évaluation (FONJEP, AFD, MEAE). Lors de cette restitution, le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique.

Le rapport final intégrera les remarques et avis formulés lors de la restitution « restreinte ». Il se présentera sous la forme d'un seul et unique document broché comprenant synthèse, rapport et annexes en 3 exemplaires papier (+ copie sur CD ou clé USB).

Pour la présentation des résultats lors de la journée annuelle des postes Fonjep-ECSI (octobre 2020) le prestataire préparera une présentation visuelle claire, simple et didactique et participera au débat autour de ces résultats.

4. Profil évaluateur

Sont invités à présenter une offre les bureaux d'étude et consultants indépendants légalement autorisés à exercer.

Les évaluateurs devront présenter les caractéristiques suivantes :

- une excellente connaissance et maîtrise des techniques et méthodes d'évaluation ;
- la conduite avérée de plusieurs missions d'évaluation ;
- une connaissance des enjeux et des acteurs de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale en particulier ;
- une bonne connaissance du cadre institutionnel et de l'environnement associatif français, en particulier les associations de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale sera un atout ;
- une parfaite maîtrise des supports informatiques de type Word, Excel, Power Point ;
- une grande capacité de rédaction et de synthèse ;
- une capacité à nourrir les travaux d'autres travaux sur des sujets analogues ;
- des qualités de communication et de relationnel.

5. Présentation et dépôt des offres

Tout soumissionnaire intéressé par les présents TDR transmettra, **en un document unique**, une offre complète comprenant les éléments ci-après mentionnés.

4.1 Composition des offres

L'offre dans son ensemble ne dépassera pas 20 pages maximum (non comprises les annexes). Le document comprendra les éléments suivants :

- Une présentation du soumissionnaire (bureau d'étude, consultant) : présentation administrative (dénomination et contacts, siège social, enregistrement Insee/Urssaf, coordonnées bancaires, responsables...), présentation technique (cœur de métier, expériences acquises, domaines d'expertise et orientations stratégiques...) et financière (chiffre d'affaire).
- Une présentation des références du soumissionnaire dans le domaine de l'évaluation, de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale. Ces références devront être précises et datées.
- Une offre méthodologique décomposée qui suivra les orientations détaillées plus haut et qui s'inscrira pleinement dans les objectifs de l'évaluation. Idéalement, l'offre méthodologique se présentera sous la forme d'un tableau mentionnant pour chaque grande étape méthodologique : (1) les activités que compte mettre en place le prestataire, (2) les résultats attendus pour chacune de ces activités ainsi que (3) le mode opératoire (outils utilisés...) et (4) le calendrier prévu (nombre de jours). Par ailleurs, le soumissionnaire mettra en avant les temps de validation intermédiaires qu'il juge utiles ainsi que les temps de concertation et de mise au point avec le commanditaire.
- Une offre financière exprimée en euros, TTC, globale et détaillée. Le coût global sera formulé en chiffres et en lettres. L'offre financière détaillée sera présentée sous la forme d'un tableau budgétaire comprenant l'ensemble des postes suivants :
 - o les honoraires en euros et par évaluateur dans le cas où c'est une équipe d'évaluateurs qui est proposée ;
 - o les frais de déplacement envisagés (transport aller/retour) ;
 - o les éventuelles indemnités de déplacement exprimées en homme/jour ;
 - o la TVA.

Si nécessaire, une note explicative peut accompagner le budget et justifier un certain nombre de coûts prévisionnels.

- Un chronogramme prévisionnel détaillé de la mission d'évaluation. Ce chronogramme prendra en compte les échéances mentionnées ci-dessus.
- Une brève présentation des orientations graphiques et rédactionnelles du rapport d'évaluation.
- Les annexes : CV des évaluateurs et tout autre document jugé utile par le soumissionnaire.

4.2 Modalités de dépôt des offres

Les offres devront être transmises par voie électronique (au format PDF) au plus tard **le 30 mars 2020 à minuit dernier délai**. Les offres déposées au-delà de ce délai seront systématiquement rejetées.

Les offres seront transmises à :

Mme Evelyne Ladet

eladet@fonjep.org

L'offre transmise par email devra être datée et signée par le responsable qualifié.

Pour tout renseignement ou toutes questions sur les présents TDR, il conviendra d'adresser un mail à Mme Evelyne Ladet. Les mails adressés devront préciser en objet la mention suivante : « *Questions sur l'évaluation des postes Fonjep-ECSI* ».

4.3 Calendrier prévisionnel de sélection

Etapes de la sélection.

Le calendrier prévisionnel d'attribution du marché et de démarrage de la prestation est le suivant :

- Date limite de dépôt des offres : **30 mars 2020**
- Analyse des offres et choix du prestataire : avant le 10 avril 2020
- Contractualisation avec le prestataire : 20 avril 2020
- Lancement de l'évaluation : fin avril
- Rapport provisoire : 10 septembre 2020
- Rapport définitif : 05 octobre 2020
- Présentation des résultats lors de la journée annuelle des postes Fonjep-ECSI : mi-octobre 2020.

Principaux critères de sélection.

Les offres seront analysées par le comité de pilotage du processus d'évaluation. L'évaluation se fera sur la base d'une grille contenant les 4 volets suivants :

- conformité de l'offre administrative (légalité) ;
- expérience des experts dans le domaine de l'évaluation prioritairement mais aussi de la solidarité internationale et de l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale ;
- qualité et réalisme de l'offre technique comprenant l'offre méthodologique détaillée ainsi que les propositions d'orientations graphiques et rédactionnelles ;
- représentativité territoriale des associations ;
- qualité de l'offre financière : coût global, cohérence entre coût global et niveau de prestation, coût moyen à la journée.

Annexes

Annexe 1

TERMES DE REFERENCES

APPEL A PROPOSITIONS POUR LES POSTES FONJEP-ECSI

2018/2020

APPEL A PROPOSITION – DISPOSITIF POSTES FONJEP EAD TERMES DE REFERENCE

I- RAPPEL SUR LE DISPOSITIF FONJEP- EAD

Depuis 2008, les pouvoirs publics français (MEAE et AFD) contribuent au financement de postes FONJEP EAD ouverts dans des associations (financement de l'emploi, de la formation et d'une partie de la rétribution d'animateurs permanents). Ces postes interviennent sur des missions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI) dans les secteurs de la jeunesse, de l'éducation populaire et de l'action sociale.

Un poste FONJEP EAD est un financement contractuel, à moyen terme (3 ans), et portant sur un projet lié à un emploi ; exceptionnellement, il peut porter sur plusieurs emplois, selon le projet.

Dans le cadre de ce dispositif général et à la demande du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, l'AFD proposera à son Comité spécialisé pour l'appui aux initiatives des organisations de la société civile (Comité OSC) le cofinancement de 45 postes sur la prochaine période 2018-2020.

Les titulaires de ces emplois seront chargés, à partir de leur organisation, de développer des actions de sensibilisation, d'information et de formation sur les questions de solidarité internationale en direction de différents publics, selon le champ d'action propre à celui de l'OSC et son insertion dans le tissu national et local. Ces initiatives intitulées « éducation au développement et à la solidarité internationale », dans leur dimension nationale, régionale et locale, présentent un enjeu important d'appropriation des questions de solidarité, de coopération, de développement et de solidarité internationale par les citoyens français visant à faire comprendre et partager les enjeux d'un monde de plus en plus complexe et interdépendant.

Le contenu de ces initiatives, le type d'organisme auxquels sont rattachés ces postes et les activités qui motivent un financement public sont précisés ci-après.

Chaque poste de salarié² attribué à une OSC fait l'objet d'un cofinancement d'un montant annuel de l'ordre de 8000 €³ pour une durée de trois ans. L'activité du salarié est rapportée dans le cadre d'un rapport annuel d'activités et d'un rapport final au terme de la période triennale adressés à l'AFD.

II- ENJEUX ET FINALITE DES POSTES FONJEP EAD

L'éducation au développement et à la solidarité internationale (ou éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale) doit amener groupes et individus à cultiver des attitudes positives vis à vis de la solidarité internationale. Celle-ci sera d'autant plus efficace, si elle tire son origine de l'expérience des acteurs, pour leur faire découvrir des réalités plus globales.

Ainsi, s'adaptera-t-elle aux publics concernés, en accompagnant les réflexions propres à chaque groupe, afin de leur faire connaître la façon de vivre d'autres peuples : leur culture, les formes d'organisation de leur société, les rapports politiques qu'ils entretiennent avec les pays du « nord », les mécanismes économiques qui façonnent les relations internationales, les risques et les chances de la mondialisation, les formes de coopération avec leurs avantages et leurs inconvénients. Elle facilitera la prise de conscience des interdépendances qui lient nos sociétés et contribuera ainsi à lutter contre les sentiments xénophobes.

Cette éducation ne saurait se réduire à des formes scolaires d'enseignement (qui doivent être prises en compte par ailleurs), ni être assimilée au développement des seuls projets d'aide publique ou privée. Il s'agit de faire comprendre l'importance de liens durables entre « ici et là-bas » et de mieux appréhender les évolutions et les intérêts des partenaires des pays en développement, notamment par des formes de mobilisation actives et participatives et au moyen de technologies de l'information et de la communication ciblées et adaptées aux différents publics visés.

L'engagement en faveur des plus démunis dans notre société fait également partie de ce processus de compréhension des phénomènes économiques et sociaux. La transformation des mentalités dans nos pays est un travail fondamental pour faire respecter les intérêts réciproques des partenaires de coopération et promouvoir la paix.

Les pouvoirs publics souhaitent soutenir 45 postes FONJEP-EAD, chargés spécifiquement (i) de répondre aux demandes d'information, de formation, d'orientation, de conseil ou d'accompagnement des différents publics (ii) de favoriser, préparer et animer des manifestations, rencontres (iii) d'initier des partenariats régionaux, interrégionaux et internationaux en faveur de l'EAD (iv) de lancer, de tester et de mettre en oeuvre des outils et dispositifs innovants en matière de sensibilisation de nos concitoyens à la solidarité internationale, et, plus particulièrement, à destination des publics dits « éloignés » de ce type de préoccupations.

Dans ce contexte, le nouvel appel à propositions 2018-2020 continuera à favoriser la recherche de synergies en intégrant notamment les enseignements tirés de l'évaluation du dispositif FONJEP-EAD 2015-2017 pour renforcer la capitalisation et répondre autant que possible aux besoins des bénéficiaires. Pour cela, le FONJEP mettra l'accent sur :

- Le renforcement de l'animation du réseau des OSC bénéficiaires de postes FONJEP EAD ;
- Le renforcement de compétences des titulaires de postes FONJEP EAD des OSC retenues ;
- L'accompagnement des OSC retenues dans une dynamique européenne ;

Le FONJEP veillera par ailleurs, au travers des OSC retenues, à assurer une couverture optimale du territoire national.

III- LES ASSOCIATIONS POUVANT BENEFICIER DE SUBVENTIONS POUR LES POSTES FONJEP EAD

Les orientations générales concernant l'éducation au développement et à la solidarité internationale étant précisées, les pouvoirs publics respecteront le pluralisme des contenus et des méthodes proposées par les OSC.

L'attribution des postes FONJEP EAD se fera en fonction des critères suivants :

- ☐ Associations s'attachant à sensibiliser aux réalités internationales de nouveaux publics, ou des publics spécifiques: scolaires, jeunes en dehors de l'école, groupes socioprofessionnels, populations en territoires ruraux, populations de zones défavorisées, autres...
- ☐ Associations capables de toucher un large public. La capacité de démultiplier les actions d'éducation au développement sera particulièrement prise en compte.
- ☐ Petites et moyennes associations décidées à unir leurs efforts d'éducation, et capables de collaborer avec l'ensemble des acteurs du secteur.
- ☐ Associations spécialisées dans la production d'outils d'information ou d'éducation, audiovisuels ou écrits, concernant des sujets liés à la solidarité internationale, sous réserve qu'elles soient elles-mêmes engagées directement dans des actions auprès du public.
- ☐ Têtes de réseaux ou collectifs, mis en place en région ou autre échelon territorial pertinent, chargés de la coordination et de l'animation des acteurs locaux impliqués dans la coopération internationale.
- ☐ Une attention particulière sera accordée à la répartition géographique des postes, afin d'assurer une couverture territoriale optimale.
- ☐ Une préférence sera accordée aux structures non bénéficiaires du dispositif « Initiatives OSC » de l'AFD.

Attention : les associations précédemment bénéficiaires d'un poste FONJEP devront pour bénéficier de ces co-financements être à jour des comptes-rendus finaux portant sur le triennal 2015-2017.

IV- LES ACTIVITES JUSTIFIANT UNE CONTRIBUTION AUX POSTES FONJEP EAD

- ☐ Les activités d'éducation au développement et à la solidarité internationale et de coordination, en région, des différents acteurs de la coopération internationale, sont les seules à justifier l'ouverture des postes FONJEP. Elles se déclinent en objectifs d'information, de formation, de communication, de capitalisation et d'appui à la démultiplication de ces activités.
- ☐ Même s'il mobilise l'expérience internationale de l'organisme et le témoignage des partenaires du Sud, le titulaire du poste ne devra pas être directement chargé des projets et programmes de coopération sur le terrain. Son activité principale sera l'éducation au développement et à la solidarité internationale, se déroulera en France et essentiellement en direction du public français. Les préoccupations strictement institutionnelles comme la direction et la gestion de l'organisation, la communication, la collecte de

fonds, l'organisation d'activités à des fins commerciales, la réalisation de projets et la préparation à l'expatriation ne relèveront pas du poste FONJEP.

☐ Capitalisation

La participation à des activités de formation, entre postes FONJEP EAD ou avec des intervenants extérieurs, et la production documentaire, à travers des bilans annuels, des fiches d'expériences, sont des conditions du financement dans le cadre de ce dispositif. Le FONJEP organise le cadre de ces activités de capitalisation en collaboration avec les titulaires de postes FONJEP-EAD.

V- CONSTITUTION DU DOSSIER

Le dossier de demande d'attribution d'un poste Fonjep « Education au développement » sera à remplir et faire parvenir au plus tard le 8 décembre 2017. Les organisations souhaitant solliciter une demande de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions devront transmettre :

☐ Un dossier de demande d'attribution d'un poste FONJEP - « **Education au développement et à la solidarité internationale** » à remplir en ligne (lien sur le site du Fonjep, section Appels d'offre) ;

☐ La copie des statuts signés, l'organigramme daté, le rapport d'activités 2016 ;

☐ La copie de la déclaration d'enregistrement en préfecture et la copie de la publication au Journal Officiel ;

☐ La liste datée avec les coordonnées des membres du CA, du bureau et des principaux dirigeants, sur laquelle figure la date des dernières élections ;

☐ Le budget prévisionnel pour l'exercice en cours faisant apparaître le montant des aides publiques envisagées (en précisant la mention « acquis », « sollicité » ou « à solliciter ») ;

☐ Tout document habilitant la personne responsable de la demande de cofinancement à effectuer cette démarche au nom de l'organisme demandeur ;

☐ Le CV du titulaire du poste déjà sélectionné ou la fiche de poste si le recrutement est en cours.

L'ensemble des pièces sont à adresser sous format .pdf, dans un dossier compressé (.zip, .rar, etc.) à :

• Isabelle ENSARGUET, Division du Partenariat avec les OSC, Direction de la Stratégie, des Partenariats et de la Communication : ensargueti@afd.fr

• Mehdi ACHOUR, Pôle Solidarité Internationale, FONJEP : machour@fonjep.org

Le comité de sélection se réserve le droit de solliciter tout document complémentaire nécessaire à la bonne appréciation des propositions.

PRESENTATION DE L'OSC ET DU POSTE

I. DESCRIPTIF DE L'ASSOCIATION EMPLOYEUR

1. Raison sociale

Dénomination :

Siège social :

Date de création :

Objet : Buts et principaux moyens d'action définis statutairement.

Contact : personne chargée de la procédure de demande de poste.

Effectifs de l'association :

Salariés :

- temps plein
- temps partiel
- vacataires
- emplois jeunes

dont postes FONJEP accordés par différents ministères
objecteurs de conscience

Bénévoles

2. Budget de l'association :

Budget global annuel (2016) : montant et principaux postes de dépenses et ressources

Total des subventions publiques accordées (en 2015 et 2016)

Proportion du budget global consacré à des activités de solidarité internationale et à l'EAD.

II- LE PROJET DE VOTRE ASSOCIATION EN MATIERE D'EDUCATION AU DEVELOPPEMENT

1. Indiquez en quelques mots en quoi consistent les activités de l'association en matière d'EAD et pourquoi l'association postule au dispositif FONJEP EAD

2. Principaux domaines d'intervention de l'association pour la Solidarité internationale (secteurs, pays quelques exemples significatifs).

3. Au sein de votre association, indiquez quelle place tient l'éducation au développement : nombre de personnes qui s'y consacrent totalement ou partiellement, objectifs qualitatifs et quantitatifs sur les 3 ans, publics ciblés, partenariats, moyens budgétaires engagés annuellement, autres moyens.

4. Si ce projet est relié, ou commun à d'autres organismes, indiquez avec qui, en quoi consiste votre rôle dans l'activité commune.

5. Pour une OSC ayant déjà bénéficié d'un financement FONJEP au titre du triennal 2015-2017, inscrire la nouvelle demande en perspective du bilan de l'exercice passé et de la continuité avec le triennal 2018-2020.

6. Quels thèmes souhaiteriez-vous voir abordés dans le cadre du volet partage d'expériences et interventions extérieures du triennal 2018-2020?

III. LE POSTE DEMANDE ET SON TITULAIRE

- 1. Indiquez comment s'inscrit le poste demandé dans le projet que vous avez décrit précédemment (position, responsabilité...).**
- 2. Décrivez la fonction et les tâches qui lui seront confiées en les situant dans le temps et en indiquant si elles s'insèrent dans la continuité ou dans un nouveau projet.**
- 3. Décrivez de manière synthétique les méthodes, moyens, actions ou approches innovantes que vous vous proposez d'utiliser au cours des trois prochaines années.**
- 4. Objectifs qui seront fixés au titulaire du poste. Indicateurs de résultats pour mesurer son action⁴**
- 5. Si d'autres personnes dans l'organisation exercent des activités d'EAD-SI, précisez le contenu respectif et l'articulation des postes.** Le cas échéant, précisez si le titulaire sera amené à travailler sur des projets financés par les pouvoirs publics (notamment les initiatives OSC cofinancées par l'AFD – projets de terrain ou d'EAD-SI).⁵
- 6. Compétences du titulaire du poste : joindre à cette demande le CV du titulaire déjà sélectionné ou du profil recherché, si le recrutement est en cours.**

Annexe 2

REPERTOIRE DES ONG BENEFICIAIRES

DES POSTES FONJEP-ECSI

Triennal 2018/2020

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	NOMBRE DE POSTES	SITE WEB
CENTRAIDER	1	https://www.centraider.org/
AMSED - ASS. MIGRATION SOLIDARITE ECHANGES POUR LE DEVELOPPEMENT	1	https://www.amsed.fr/
AVENIR EN HERITAGE	1	https://avenirenheritage.com/
MAISON DES DROITS DE L'HOMME DE LIMOGES	1	https://www.mdh-limoges.org/
OCCITANIE COOPÉRATION	1	https://www.oc-cooperation.org/
GESCOD	1	https://www.gescod.org/
LIANES COOPERATION	1	https://www.lianESCOoperation.org/
ASMAE - ASS. SOEUR EMMANUELLE	1	https://www.asmae.fr/
BOURGOGNE FRANCHE COMTE INTERNATIONAL	1	http://www.bfc-international.org/
FDMFR 35	1	https://www.mfr.asso.fr/
ASS. COULEURS DU MONDE	1	https://www.couleursdumonde.org/
ASS. LA CASE CENTRE CULTUREL	1	http://www.lacase.org/
PAYS DE SAVOIE SOLIDAIRES	1	https://paysdesavoiesolidaires.org/

GRANDIR DIGNEMENT	1	https://www.grandirdignement.org/
ASS GAS (GROUPE D APPUI ET DE SOLIDARITE)	1	https://www.gas-asso.org/
CENTRE D'INFORMATION CORNOUAILLAIS POUR UN DEVELOPPEMENT SOLIDAIRE	1	https://www.cidesdoc.org/
RADSI NOUVELLE AQUITAINE	1	http://www.radsi.org/
CENTRE INTERNATIONAL D'ETUDES POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL	1	https://www.ciedel.org/
CONFEDERATION PAYSANNE	1	http://confederationpaysanne.fr/
LA LIGUE DE L'ENSEIGEMENT DES COTES D'ARMOR	1	https://www.laligue22.org/
DELIRES D'ENCRE	1	http://www.deliresdencre.org/
LAFI BALA	1	https://lafibala.com/
SERVICE DE COOPERATION AU DEVELOPPEMENT	1	http://scd.asso.fr/
ASS. REG. DE MARTINIQUE DES C.E.M.E.A.	1	http://cemea.asso.fr/
E-GRAINE IDF	1	http://www.graine-idf.org/
YES AKADEMIA	1	http://yesakademia.org/
TERRITOIRES SOLIDAIRES	1	https://www.territoires-solidaires.com/
ASS. C KOI CA	1	http://jeanot.fr/
SANTE DIABETE	1	https://santediabete.org/
CENTRE MEDITERRANEEN DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	1	http://cmca-med.org/
ADICE (ASS. DEV. INITIATIVES CITOYENNES ET EUROPÉENNES)	1	https://adice.asso.fr/

SO COOPERATION	1	https://www.socooperation.org/
U.F.C.V. COMITE DEPART. DE LA LOIRE	1	http://ufcv-loire.fr/
F.O.L. DE L'INDRE	1	https://www.laliguedelenseignement-36.fr/
M.J.C. DU VIROLOIS	1	https://www.lamaison-tourcoing.fr/
ECLAIREUSES ECLAIREURS DE FRANCE	1	https://www.eedf.fr/
MAISON DES CITOYENS DU MONDE	1	http://www.mcm44.org/
MAISON DES SOLIDARITES LYON	1	http://maisondessolidarites.org/
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS FED. 13	1	https://www.secourspopulaire.fr/13/
ATTAC FRANCE	1	https://france.attac.org/
CITIM	1	http://citim.fr/
ADESAF	1	https://www.adesaf.fr/
HORIZONS SOLIDAIRES	1	https://www.horizons-solidaires.org/
PAR LE MONDE	1	https://www.parlemonde.org/
CAP SOLIDARITÉS	1	https://www.capsolidarites.asso.fr/
COLLECTIF RÉGIONAL DES ORGANISATIONS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE OCCITANIE	1	https://www.crosi.org/
ECHANGES ET PARTENARIATS	1	http://echanges-partenariats.org/
RECIDEV	1	http://www.recidev.org/

MAISON INTERNATIONALE DE RENNES	1	https://www.mir-rennes.fr/
ADOS	1	
EUROCIRCLE	1	https://eurocircle.fr/
CENTRE SOCIAL VERTPRE MEDIO	1	https://vertpre.centres-sociaux.fr/